

Saint-Martin, vendredi 22 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE VENTE AMBULANTE

Installation sur le domaine public pour une activité économique

La Délégation Cadre de vie et Transition Ecologique, informe le public de la réception de demandes spontanées par des administrés d'occupation du domaine public pour une activité économique, aux emplacements suivants :

- Devant l'entrée de l'ancienne Ecole Nina DUVERLY : vente de gaufres, churros et boissons ;
- Parking de la MJC de Grand-Case : commerce ambulant de prêt à porter pour femmes et accessoires ;
- Prolongement de la piste de l'aéroport de Grand-Case : vente ambulante de produits agricoles ;
- Place de la rue du Général de Gaulle à Marigot : vente de noix et eau de coco ;
- Front de mer de Marigot : activité de prises de vues photographiques.

Afin de suivre les règles de mise en concurrence, les personnes intéressées par l'un de ces emplacements doivent déposer une demande, dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent communiqué (22 décembre 2023).

Adresser votre demande à :

- **Monsieur Louis Mussington, Président de la Collectivité de Saint-Martin**
A l'attention du service des autorisations de stationnement

Pour tout contact :

Service de Voirie : **Hubert L. CARVIGANT** : Mail : voirie@com-saint-martin.fr

Cité administrative, Rue Jean—Jacques FAYEL à Concordia

☎ 0590 52-2730 (standard) / 0590 29-5613 (directe) / 0590 29-5614.